



La limitation du droit aux allocations d'insertion : nature des sorties en 2017

Table des matières :

1	INTRODUCTION	4
1.1	<i>But de la présente publication</i>	4
1.2	<i>Aperçu général des sorties du chômage en raison de la fin du droit aux allocations d'insertion en 2017</i>	5
2	POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SORTANTS APRÈS L'EXPIRATION DU DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION	7
2.1	<i>Sortie vers l'emploi (emploi régulier)</i>	9
2.1.1	<i>Comparaison avec les groupes de contrôle</i>	9
2.1.2	<i>Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes</i>	10
2.2	<i>Sortie vers d'autres formes d'allocations</i>	15
2.2.1	<i>Revenu d'intégration</i>	15
2.2.1.1	<i>Comparaison avec les groupes de contrôle</i>	15
2.2.1.2	<i>Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes</i>	16
2.2.2	<i>Maladie</i>	20
2.2.3	<i>Pension</i>	23
2.2.4	<i>Autres statuts ONEM</i>	24
2.3	<i>Les positions socio-économiques inconnues</i>	25
3	CONCLUSION	26
4	NOTE TECHNIQUE : DÉTERMINATION DE LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE	28
4.1	<i>Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle</i>	28
4.2	<i>Interprétation des variables liées au profil</i>	30
4.3	<i>Approche alternative des sorties</i>	31

1

Introduction

1.1

But de la présente publication

En juin 2017, l'ONEM a publié une étude « Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion ». Cette évaluation ex post portait sur l'un des principaux aspects de la réforme de l'allocation d'attente vers l'allocation d'insertion, à savoir le fait que le droit à ces allocations a été limité à une période de maximum 36 mois (pour les chômeurs cohabitants) ou à 36 mois après l'âge de 30 ans (pour les autres catégories familiales). Cette réforme faisait suite aux recommandations d'instances internationales résultant du fait que la Belgique est l'un des seuls pays à octroyer des allocations sur la base des études. En outre, dans la plupart des pays, les allocations de chômage octroyées sur la base de prestations de travail sont, elles aussi, limitées dans le temps – la durée du droit variant souvent entre 1 et 2 ans – ce qui n'est pas le cas en Belgique.

La publication de juin 2017 se limitait aux résultats pour l'année 2015, soit la première année où la fin du droit pouvait éventuellement être atteinte. La limitation du droit aux allocations d'insertion est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, mais du fait des mesures transitoires qui ont été décidées, les premiers cas de fin de droit ne sont apparus qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. De ce fait, la sortie la plus importante a eu lieu au mois de janvier de cette année-là, et ce bien qu'il s'agisse d'une mesure structurelle qui entraîne chaque mois des cas de fin de droit. En outre, cela a eu pour conséquence que ce groupe de sortants avait un profil très différent de celui des sortants des autres mois.

Pour cette raison, et du fait de l'impact important de cette réforme sur la population concernée, l'ONEM constate que même après l'apparition de l'analyse mentionnée, il y a encore et toujours une forte demande d'informations concernant les cas ultérieurs de fin de droit. Par conséquent, l'ONEM s'engage à répondre à cette demande en publiant de temps en temps une mise-à-jour d'un certain nombre de données sur les sortants pour cause de fin de droit. La présente publication, qui concerne les sortants de l'année 2017, s'inscrit dans cet engagement et fait partie de l'évaluation des mesures socio-économiques relevant de la compétence de l'ONEM, qui constitue une des obligations reprises dans le contrat d'administration que l'Office a conclu avec l'Etat belge.

La publication examine quelle était la nature de la sortie pour cause de fin de droit des personnes concernées en décrivant leur situation socio-économique après la sortie. Pour l'analyse sur le plan quantitatif et le plan budgétaire, on fait référence à la publication des résultats sur les sortants de 2015 (cf. la publication « Impact de la limitation du droit aux allocations d'insertion » de juin 2017). Etant donné que la sortie au cours de janvier 2015 était beaucoup plus importante qu'au cours des mois qui ont suivi (pour rappel : il s'agissait de 16 701 des 28 756 sortants de 2015, soit 58,1 %), l'impact quantitatif et budgétaire le plus important se situe en tout état de cause en 2015. En d'autres termes, la nature de la sortie reste principalement un thème de recherche pertinent.

Les sortants de janvier 2015 présentent, en outre, un profil différent de celui des sortants ultérieurs, à savoir une présence relativement plus élevée de caractéristiques liées à la diminution des possibilités de sortie du chômage. Nous entamons donc cette analyse par une ébauche du profil du groupe visé de 2017.

1.2

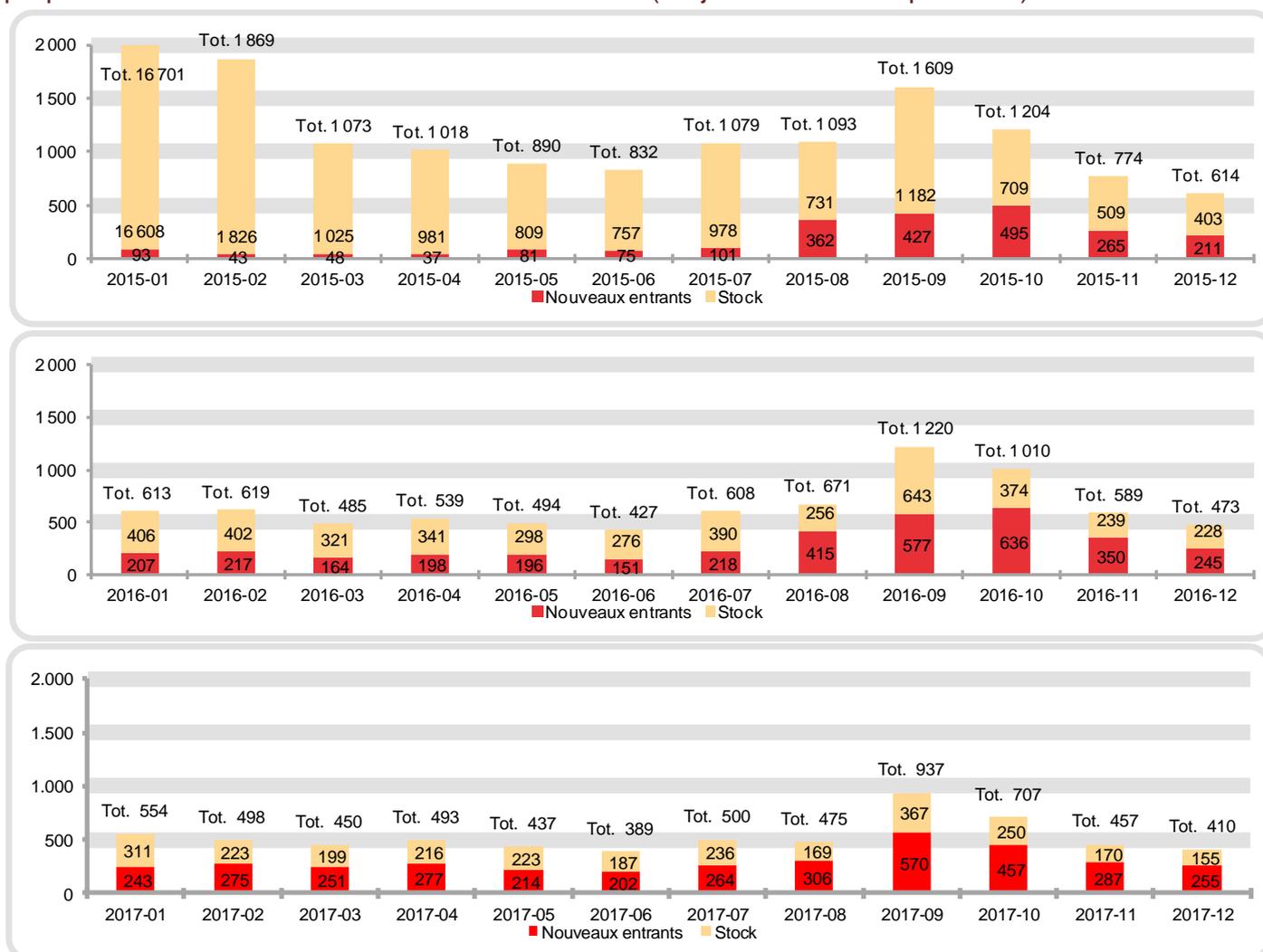
Aperçu général des sorties du chômage en raison de la fin du droit aux allocations d'insertion en 2017

Comme dans la précédente publication, le groupe visé est défini comme suit : une sortie pour cause de fin du droit est comptabilisée lorsque quelqu'un [A] a reçu un paiement pour une allocation d'insertion pour le mois X, mais plus pour le mois X+1 et [B] que ce mois X+1 correspond au premier mois complet durant lequel cette personne atteint la date de fin théorique du droit.¹

Utilisation faite de la méthode précitée, ce sont, au total, 6.307 sortants qui ont été dénombrés en 2017. Ceux-ci comprenaient encore des personnes qui bénéficiaient déjà d'allocations d'insertion avant l'entrée en vigueur de la mesure le 1^{er} janvier 2012 (dénommés le « stock »). Leur proportion relative était (comme on s'y attendait) la plus élevée au mois de janvier 2015. Elle diminue cependant par la suite (voir graphique 1). Dans le sillage de cette diminution, on remarque également pour chaque mois de 2017 que le nombre de sortants est moins élevé qu'au cours du mois correspondant de 2015.

Graphique 1

Evolution du nombre de sortants à la suite de l'expiration du droit aux allocations d'insertion : proportion entre le stock et les nouveaux entrants (1^{er} janvier 2012 ou plus tard)



¹ N.B. : Il s'agit ici de mois de référence et non de mois d'introduction. La différence entre les deux méthodes de comptage est expliquée dans les définitions statistiques publiées sur le site web de l'ONEM.

Comme indiqué dans la publication de juin 2017, cette donnée n'est toutefois jamais totalement définitive, étant donné la possibilité pour les intéressés d'encore ouvrir d'éventuels droits additionnels ou des droits à des prolongations ou à des élargissements avec effet rétroactif. Son impact sur le plan statistique est toutefois relativement minime. Les données citées ici et portant sur l'année 2015 sont dès lors harmonisées avec la précédente publication.

Tableau 1

Profil des personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion en 2015-2017 : personnes différentes

		Total 2015	Total 2016	Total 2017
Sexe	Hommes	11.357	3.433	2.831
	Femmes	17.399	4.315	3.476
Région	Région flamande	4.984	1.647	1.357
	Région wallonne	19.027	5.208	4.224
	Région de Bruxelles-Capitale	4.745	893	726
Classe d'âge	< 30 ans	10.869	4.675	3.933
	30-39 ans	11.259	2.370	1.900
	40-49 ans	5.527	613	387
	50 ans ou plus	1.101	90	87
Catégorie familiale	Chefs de famille	7.270	1.299	1.012
	Cohabitants	17.822	5.853	4.805
	Isolés	3.664	596	490
Durée de chômage	< 5 ans	6.632	3.818	3.442
		<i>dont < 3 ans</i>		
		248	125	136
	5 ans - < 10 ans	6.519	1.472	1.012
	10 ans - < 15 ans	7.088	1.405	1.104
	15 ans ou plus	8.517	1.053	749
Niveau d'étude	Peu qualifiés	13.579	3.024	2.430
	Moyennement qualifiés	12.070	3.728	3.080
	Hautement qualifiés	3.106	995	797
Total		28.756	7.748	6.307

		Total 2015	Total 2016	Total 2017
Sexe	Hommes	39,5%	44,3%	44,9%
	Femmes	60,5%	55,7%	55,1%
Région	Région flamande	17,3%	21,3%	21,5%
	Région wallonne	66,2%	67,2%	67,0%
	Région de Bruxelles-Capitale	16,5%	11,5%	11,5%
Classe d'âge	< 30 ans	37,8%	60,3%	62,4%
	30-39 ans	39,2%	30,6%	30,1%
	40-49 ans	19,2%	7,9%	6,1%
	50 ans ou plus	3,8%	1,2%	1,4%
Catégorie familiale	Chefs de famille	25,3%	16,8%	16,0%
	Cohabitants	62,0%	75,5%	76,2%
	Isolés	12,7%	7,7%	7,8%
Durée de chômage	< 5 ans	23,1%	49,3%	54,6%
	5 ans - < 10 ans	22,7%	19,0%	16,0%
	10 ans - < 15 ans	24,6%	18,1%	17,5%
	15 ans ou plus	29,6%	13,6%	11,9%
Niveau d'étude	Peu qualifiés	47,2%	39,0%	38,5%
	Moyennement qualifiés	42,0%	48,1%	48,8%
	Hautement qualifiés	10,8%	12,8%	12,6%
Total		100,0%	100,0%	100,0%

Le profil du groupe visé en 2017 connaît, dans les grandes lignes, les mêmes proportions que celui du groupe visé en 2016. Les principales différences entre les deux groupes sont une plus grande proportion de jeunes (+ 2.1 points de pourcentage < 30 ans) et de chômeurs de courte durée (+ 5.3 points de pourcentage < 5 ans)². Les deux différences s'expliquent par la plus grande proportion décrite de nouveaux entrants dans le groupe visé de 2016.

² N.B. : Concernant l'apparition d'entrants avec une durée de chômage de < 3 ans, voir la publication de juin 2017 partie 6.1.

2

Position socio-économique des sortants après l'expiration du droit aux allocations d'insertion

Dans cette partie, nous examinons la position socio-économique dans laquelle se retrouvent les personnes intéressées une fois sorties du chômage consécutivement à l'expiration de leur droit aux allocations d'insertion (les dénommées « directions de sortie »). Dans un souci de lisibilité de cette note, nous nous limitons ici à décrire les aspects de la méthodologie utilisée qui sont nécessaires à la bonne compréhension de l'analyse suivante. Pour une description méthodologique plus rigoureuse, nous renvoyons le lecteur à la note technique jointe en annexe de la présente publication et/ou de la publication de juin 2017.

Selon la méthodologie utilisée ici, la sortie a été déterminée sur base d'un suivi des intéressés du groupe visé pendant six mois après le dernier mois de référence durant lequel ils ont perçu une allocation d'insertion. La position socio-économique des intéressés a été observée pendant chacun des mois de cette période de suivi. Plusieurs observations pouvant être faites au fil des mois, il a fallu établir des règles de priorité afin d'indiquer une sortie uniforme. Les observations ont été subdivisées comme suit (par ordre décroissant de priorité) :

- Décès
- Pension
- Occupation (en premier lieu salarié, puis comme indépendant)
- Autres formes d'allocations de l'ONEM
- Maladie
- Revenu d'intégration

Toutes les observations, à l'exception de celles liées au revenu d'intégration, ont pu se faire par le biais d'un datamerging. Les données relatives au revenu d'intégration ont dû être fournies par l'intermédiaire de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale (BCSS). L'ONEM a, pour ce faire, fourni les fichiers de données nécessaires à la BCSS qui les a enrichis de données relatives au revenu d'intégration, d'une part, et les a anonymisés, d'autre part, cela afin de protéger la vie privée des intéressés.

Afin d'évaluer l'incidence de la mesure sur la position socio-économique des intéressés au sein du groupe visé, on a établi ici une comparaison avec trois groupes de contrôle. Chacun des trois groupes de contrôle est composé d'une sélection de chômeurs présentant les mêmes caractéristiques de profil que le groupe visé actuel.³ Une des sélections a été opérée au sein de la population des personnes bénéficiant d'allocations de chômage en 2017. Ce groupe de contrôle se trouve donc dans une situation d'emploi identique d'un point de vue historique que le groupe visé. Une autre sélection a été effectuée parmi les allocataires d'insertion en 2010. Ce groupe se trouve dans le même régime que le groupe visé et occupe une situation d'emploi comparable sur le plan historique. La dernière sélection a été réalisée au sein de la population des bénéficiaires d'allocations de chômage en 2010, et ce afin de pouvoir vérifier la comparabilité avec les deux autres groupes de contrôle. Les résultats obtenus pour le groupe visé au niveau des autres types de sortie (maladie, revenu d'intégration, etc.) sont, eux aussi, comparés à ceux enregistrés pour les trois groupes de contrôle.

Veillez noter qu'il s'agit ici d'autres groupes de contrôle que ceux utilisés dans les publications précédentes. En premier lieu, le groupe de contrôle contemporain (le groupe percevant une allocation de chômage au cours de la même année que le groupe visé examiné) doit y être défini en 2017. En outre, comme mentionné, il existe des différences de profil pertinentes entre le groupe visé en 2015 (à savoir pour le grand groupe de sortants du mois de janvier) et celui de 2016 et 2017, et il s'est par conséquent avéré nécessaire d'également revoir les groupes de contrôle de 2010, et ce en vue de rendre une comparaison possible.

Pour déterminer leur position socio-économique, il a été procédé de la même manière que pour le groupe visé, comme pour la publication précédente, compte tenu des nuances suivantes :

- Etant donné qu'il n'y a pas toujours de sortie au sein des groupes de contrôle, pour ces groupes, la période de suivi commence lors du mois de référence durant lequel l'intéressé a été sélectionné pour faire partie du groupe de contrôle sur la base de son profil.
- L'occupation, la maladie ou le revenu d'intégration ne sont pris en compte que lorsqu'on observe en même temps une sortie du statut d'allocataire auprès de l'ONEM.
- Pour les groupes de contrôle, le fait de conserver l'allocation existante est également une position socio-économique possible. Les intéressés qui ont continué de percevoir chaque mois une allocation dans le même statut durant toute la période de suivi ont été intégrés ici.

³ Il s'agit entre autres d'un échantillon aléatoire stratifié sur la base des caractéristiques de profil traités dans le tableau 1.

2.1

Sortie vers l'emploi (emploi régulier)

2.1.1

Comparaison avec les groupes de contrôle

Tableau 2

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers l'emploi régulier pour le groupe visé et pour les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

Pour le groupe visé de 2017, on note un pourcentage de sortie vers l'emploi de 52,9%. Cette proportion est bien plus importante que les pourcentages de sortie que on peut observer dans les groupes de contrôle. Néanmoins, l'ampleur de la sortie vers l'emploi dépend naturellement aussi des caractéristiques de profil des intéressés.

2.1.2

Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes

Tableau 3
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la classe d'âge

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
< 30 ans	3.311	1.535	1.619	10.869	4.675	3.933
30-39 ans	1.276	2.124	2.183	11.259	2.370	1.900
40-49 ans	405	481	382	5.527	613	387
50 ans ou plus	35	124	107	1.101	90	87
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
< 30 ans	916	616	740	4.594	2.651	2.312
30-39 ans	258	595	751	3.013	1.088	829
40-49 ans	45	61	81	1.062	273	162
50 ans ou plus	1	4	13	146	42	35
Total	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
< 30 ans	27,7%	40,1%	45,7%	42,3%	56,7%	58,8%
30-39 ans	20,2%	28,0%	34,4%	26,8%	45,9%	43,6%
40-49 ans	11,1%	12,7%	21,2%	19,2%	44,5%	41,9%
50 ans ou plus	2,9%	3,2%	12,1%	13,3%	46,7%	40,2%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

Tant dans les groupes de contrôle que dans le groupe visé de 2015, c'est la règle générale selon laquelle la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la classe d'âge augmente qui s'applique. C'est également le cas pour le groupe visé de 2017. Bien que l'on puisse également y observer une sortie vers l'emploi plus importante dans les classes d'âge les plus jeunes, l'ampleur de la sortie dans les classes d'âge supérieures ne diffère que de quelques points de pourcentage. En d'autres termes, on remarque une grande différence par rapport aux groupes de contrôle, et ce surtout pour les classes d'âge les plus élevées (50 ans et plus). Pour le groupe visé de 2017, le pourcentage de sorties vers l'emploi est jusqu'à 37,3 points de pourcentage plus élevé par rapport aux personnes du même âge des groupes de contrôle.

Tableau 4
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
< 5 ans	2.294	1.500	1.738	6.632	3.818	3.442
5 ans - < 10 ans	1.479	1.977	1.603	6.519	1.472	1.012
10 ans ou plus	1.254	787	950	15.605	2.458	1.853
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
< 5 ans	645	581	807	2.928	2.100	1.947
5 ans - < 10 ans	381	564	539	2.479	891	639
10 ans ou plus	194	131	239	3.408	1.063	752
Total	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
< 5 ans	28,1%	38,7%	46,4%	44,1%	55,0%	56,6%
5 ans - < 10 ans	25,8%	28,5%	33,6%	38,0%	60,5%	63,1%
10 ans ou plus	15,5%	16,6%	25,2%	21,8%	43,2%	40,6%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

En ce qui concerne la comparaison en fonction de la durée du chômage, nous constatons également que les pourcentages de sortie vers l'emploi dans les deux groupes visés les plus récents sont, toutes proportions gardées, plus proches entre eux que des groupes de contrôle. On observe en effet chez ces derniers que la sortie vers l'emploi diminue à mesure que la durée du chômage augmente, avec dans certains cas une sortie vers l'emploi qui, dans le cas d'une durée de chômage de 10 ans ou plus, est inférieure de plus de moitié en comparaison avec une durée de chômage inférieure à 5 ans.

Tableau 5
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de la région

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Région flamande	1.078	1.068	1.098	4.984	1.647	1.357
Région wallonne	3.363	2.645	2.660	19.027	5.208	4.224
Région de Bruxelles-Capitale	586	551	533	4.745	893	726
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
Région flamande	406	459	595	2.072	1.064	863
Région wallonne	719	680	814	5.491	2.589	2.131
Région de Bruxelles-Capitale	95	137	176	1.252	401	344
Total	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Région flamande	37,7%	43,0%	54,2%	41,6%	64,6%	63,6%
Région wallonne	21,4%	25,7%	30,6%	28,9%	49,7%	50,4%
Région de Bruxelles-Capitale	16,2%	24,9%	33,0%	26,4%	44,9%	47,4%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

Dans chacun des groupes décrits, la sortie vers l'emploi est la plus importante en Région flamande, suivie par la Région wallonne et, enfin, la Région de Bruxelles-Capitale. Chacune des trois régions enregistre des pourcentages de sortie toutefois plus élevés dans les groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

Tableau 6
Sortie vers l'emploi régulier selon le niveau d'études

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Peu qualifiés	1.961	1.559	1.554	13.579	3.024	2.430
Moyennement qualifiés	2.416	2.056	2.086	12.070	3.728	3.080
Hautement qualifiés	650	648	651	3.106	995	797
Total	5.027	4.263	4.291	28.755	7.747	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
Peu qualifiés	403	421	487	3.373	1.422	1.161
Moyennement qualifiés	607	635	792	4.076	2.002	1.662
Hautement qualifiés	210	219	306	1.366	629	515
Total	1.220	1.275	1.585	8.815	4.053	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Peu qualifiés	20,6%	27,0%	31,3%	24,8%	47,0%	47,8%
Moyennement qualifiés	25,1%	30,9%	38,0%	33,8%	53,7%	54,0%
Hautement qualifiés	32,3%	33,8%	47,0%	44,0%	63,2%	64,6%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

Tant dans les groupes de contrôle que dans les groupes visés, la sortie vers l'emploi augmente à mesure que le degré de qualification croît. Pour le groupe visé de 2017, la sortie vers l'emploi est, pour chaque niveau d'étude, plus ou moins similaire à celle du groupe visé de 2016.

Tableau 7
Sortie vers l'emploi régulier en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Pas d'incapacité de travail	4.970	4.211	4.215	26.697	7.670	6.217
33% d'incapacité de travail ou plus	57	53	76	2.059	78	90
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	1.219	1.274	1.582	8.763	4.043	3.319
33% d'incapacité de travail ou plus	1	2	3	52	11	19
Total	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Pas d'incapacité de travail	24,5%	30,3%	37,5%	32,8%	52,7%	53,4%
33% d'incapacité de travail ou plus	1,8%	3,8%	3,9%	2,5%	14,1%	21,1%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

Le fait que la sortie vers l'emploi est plus importante lorsqu'aucun degré d'incapacité de travail ne s'applique, correspond aux attentes. Pour interpréter les résultats de la sortie vers l'emploi en cas d'incapacité de travail de 33 % ou plus, il convient toutefois d'également tenir compte qu'il s'agit en l'occurrence de très petits groupes et, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer un plus grand rôle. Tant pour le groupe visé de 2017 que pour celui de 2016, on enregistre une sortie bien plus importante que pour les groupes de contrôle. Le niveau de différence est beaucoup plus élevé pour le groupe visé avec une incapacité de travail de 33 % ou plus : pour 2017, la sortie vers l'emploi est environ 2 à 11 fois plus importante par rapport à leurs homologues sans incapacité de travail (environ 1,5 à 2 fois plus importante).

Tableau 8
Influence de sanctions éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Pas de sanctions	4.337	3.689	3.235	23.268	6.111	4.998
Au moins une semaine de sanction	690	575	1.056	5.488	1.637	1.309
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi						
Pas de sanctions	1.026	1.072	1.225	6.921	3.183	2.643
Au moins une semaine de sanction	194	204	360	1.894	871	695
Total	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi						
Pas de sanctions	23,7%	29,1%	37,9%	29,7%	52,1%	52,9%
Au moins une semaine de sanction	28,1%	35,5%	34,1%	34,5%	53,2%	53,1%
Total	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%

À l'instar du groupe visé de 2015, le groupe de 2017 ne montre qu'une différence relativement faible en matière de sortie vers l'emploi, selon que les intéressés ont ou non reçu une sanction au cours de la période d'indemnisation pour n'avoir pas suffisamment recherché un emploi.

Tableau 9
Influence de prolongations éventuelles sur la sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers l'emploi			Pourcentage de sortie vers l'emploi		
	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total
2015	19.788	8.968	28.756	3.913	4.902	8.815	19,8%	54,7%	30,7%
2016	3.926	3.822	7.748	1.812	2.242	4.054	46,2%	58,7%	52,3%
2017	3.539	2.768	6.307	1.645	1.693	3.338	46,5%	61,2%	52,9%

De manière générale, on observe cependant que quiconque a reçu une prolongation du droit aux allocations d'insertion, p. ex. sur la base d'une expérience professionnelle intérimaire, connaît une sortie plus importante vers l'emploi que les demandeurs d'emploi sans prolongation. Pour le groupe visé de 2017, la différence entre les deux groupes est de 14,7 points de pourcentage.

Tableau 10

Sortie vers l'emploi régulier dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	302	997	1.299	237	775	1.012
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.750	3.103	5.853	2.301	2.504	4.805
Isolés	2.232	1.432	3.664	381	215	596	293	197	490
Total	11.357	17.399	28.756	3.433	4.315	7.748	2.831	3.476	6.307
Nombre de sortants vers l'emploi									
Chefs de famille	442	1.227	1.669	115	364	479	103	234	337
Cohabitants	3.032	3.300	6.332	1.633	1.683	3.316	1.375	1.414	2.789
Isolés	484	330	814	170	89	259	128	84	212
Total	3.958	4.857	8.815	1.918	2.136	4.054	1.606	1.732	3.338
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
Chefs de famille	23,7%	22,7%	23,0%	38,1%	36,5%	36,9%	43,5%	30,2%	33,3%
Cohabitants	41,8%	31,2%	35,5%	59,4%	54,2%	56,7%	59,8%	56,5%	58,0%
Isolés	21,7%	23,0%	22,2%	44,6%	41,4%	43,5%	43,7%	42,6%	43,3%
Total	34,9%	27,9%	30,7%	55,9%	49,5%	52,3%	56,7%	49,8%	52,9%

Tableau 11

Sortie vers l'emploi régulier dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	200	646	846	200	648	848	200	649	849
Cohabitants	1.780	2.007	3.787	1.335	1.679	3.014	1.389	1.641	3.030
Isolés	254	140	394	256	146	402	246	166	412
Total	2.234	2.793	5.027	1.791	2.473	4.264	1.835	2.456	4.291
Nombre de sortants vers l'emploi									
Chefs de famille	22	63	85	29	57	86	37	94	131
Cohabitants	523	548	1.071	601	528	1.129	690	671	1.361
Isolés	46	18	64	36	25	61	55	38	93
Total	591	629	1.220	666	610	1.276	782	803	1.585
Pourcentage de sortie vers l'emploi									
Chefs de famille	11,0%	9,8%	10,0%	14,5%	8,8%	10,1%	18,5%	14,5%	15,4%
Cohabitants	29,4%	27,3%	28,3%	45,0%	31,4%	37,5%	49,7%	40,9%	44,9%
Isolés	18,1%	12,9%	16,2%	14,1%	17,1%	15,2%	22,4%	22,9%	22,6%
Total	26,5%	22,5%	24,3%	37,2%	24,7%	29,9%	42,6%	32,7%	36,9%

Pour chacun des groupes décrits, on note, d'une manière générale, un pourcentage de sortie vers l'emploi plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il ressort toutefois d'une précédente analyse que le sexe, en tant que caractéristique de profil, est étroitement lié à la catégorie familiale pour ce qui concerne les chances de trouver un emploi en sortant du chômage.⁴ En règle générale, les différences les plus importantes entre les deux sexes se situent en effet chez les cohabitants.

Il ressort des données susmentionnées que le pourcentage légèrement plus élevé de sorties vers l'emploi dans le groupe visé de 2017 comparé à celui de 2015 se situe principalement chez les cohabitants (58,0 % contre 35,5 %). Chez les chefs de ménage et les isolés, la sortie vers l'emploi est un peu plus faible (respectivement 33,3 % contre 23,0 % et 43,3 % contre 22,2 %), bien que les différences entre les deux groupes visés restent minimales. Pour chacune des catégories familiales et pour les deux sexes, les chiffres de sortie vers l'emploi sont néanmoins de toute façon plus élevés dans les deux groupes visés les plus récents que dans les groupes de contrôle.

⁴ Voir notamment la publication de l'ONEM intitulée « Etude des déterminants de la sortie du chômage vers le travail » sortie en septembre 2011.

2.2

Sortie vers d'autres formes d'allocations

2.2.1

Revenu d'intégration

2.2.1.1

Comparaison avec les groupes de contrôle

Le tableau 12 reprend le nombre de personnes qui ont perdu leur allocation d'insertion consécutivement à l'expiration de leur droit et qui sont sorties vers le revenu d'intégration. Au total, le pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration s'élève, en 2017, pour ce groupe, à 13,0%. En revanche, les groupes de contrôle, eux, n'enregistrent qu'une sortie négligeable vers le revenu d'intégration.

Tableau 12

Aperçu global de l'importance de la sortie vers le revenu d'intégration pour le groupe visé et pour les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.214	4.948	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration	0	1	22	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration	0,0%	0,0%	0,5%	21,9%	13,5%	13,0%

Au moment d'interpréter cette information, il convient néanmoins de tenir compte du fait que le revenu d'intégration est un « filet de sécurité sociale », notamment pour ceux qui ne bénéficient d'aucun droit aux allocations de chômage ou d'insertion. Etant donné que le droit à cette allocation est ou était, en principe, illimité dans le temps pour chacun de ces groupes de contrôle, il n'est pas illogique qu'une sortie vers le revenu d'intégration soit plutôt rarissime. Lorsqu'aucune autre raison de sortie ne se présentait pour les intéressés, ceux-ci pouvaient en effet conserver leur allocation existante. Lorsqu'on compare le groupe visé et les groupes de contrôle, il est dès lors intéressant de tenir également compte du groupe d'allocataires dans les groupes de contrôle qui ont continué à bénéficier de la même allocation (cf. tableau 13).

Tableau 13

Comparaison de la sortie vers le revenu d'intégration compte tenu du maintien de l'allocation dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.214	4.948	4.291	28.756	7.748	6.307
Maintien de l'allocation + sortie vers le revenu d'intégration	2.626	2.462	1.710	6.304	1.044	818
Pourcentage de maintien de l'allocation + sortie vers le revenu d'intégration	50,4%	49,8%	39,9%	21,9%	13,5%	13,0%

En tenant compte du groupe des personnes qui continuent à recevoir l'allocation existante durant toute la période de suivi, nous obtenons une image différente : pour chacun des groupes de contrôle, il s'agit d'environ 40-50 % des intéressés. Il s'agit-là d'une proportion qui s'avère être plus de deux fois supérieure à celle de la sortie vers le revenu d'intégration pour le groupe visé.

2.2.1.2

Répartition en fonction des caractéristiques de profil pertinentes

Tableau 14

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la classe d'âge

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
< 30 ans	10.869	4.675	3.933
30-39 ans	11.259	2.370	1.900
40-49 ans	5.527	613	387
50 ans ou plus	1.101	90	87
Total	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
< 30 ans	932	302	240
30-39 ans	2.943	568	482
40-49 ans	2.047	158	80
50 ans ou plus	382	16	16
Total	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
< 30 ans	8,6%	6,5%	6,1%
30-39 ans	26,1%	24,0%	25,4%
40-49 ans	37,0%	25,8%	20,7%
50 ans ou plus	34,7%	17,8%	18,4%
Total	21,9%	13,5%	13,0%

La sortie vers le revenu d'intégration est sensiblement plus faible dans la classe d'âge des < 30 ans (6,1%) que dans les classes d'âge plus élevées. En 2015 et 2016, on constate globalement que la proportion de sorties vers le revenu d'intégration s'accroît à mesure que la classe d'âge augmente sauf pour les 50 ans et plus. Pour 2017, la sortie vers le revenu d'intégration diminue à mesure que la classe d'âge augmente pour les personnes de plus de 30 ans.

Tableau 15

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la durée du chômage

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
< 5 ans	6.632	3.818	3.442
5 ans - < 10 ans	6.519	1.472	1.012
10 ans ou plus	15.605	2.458	1.853
Total	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
< 5 ans	592	276	232
5 ans - < 10 ans	662	114	90
10 ans ou plus	5.050	654	496
Total	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
< 5 ans	8,9%	7,2%	6,7%
5 ans - < 10 ans	10,2%	7,7%	8,9%
10 ans ou plus	32,4%	26,6%	26,8%
Total	21,9%	13,5%	13,0%

Même sur la base de la durée du chômage, on peut voir que globalement, la sortie vers un revenu d'intégration s'amenuise à mesure que le nombre d'années de chômage comptabilisées diminue. Dans le groupe des personnes dont la durée du chômage est inférieure à 5 ans, la sortie vers le revenu d'intégration se monte à 6,7%, alors que dans le groupe comptant au moins 10 ans de chômage, ce pourcentage atteint 26,8%.

Tableau 16

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la région

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
Région flamande	4.984	1.647	1.357
Région wallonne	19.027	5.208	4.224
Région de Bruxelles-Capitale	4.745	893	726
Total	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Région flamande	462	76	67
Région wallonne	4.778	799	620
Région de Bruxelles-Capitale	1.064	169	131
Total	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Région flamande	9,3%	4,6%	4,9%
Région wallonne	25,1%	15,3%	14,7%
Région de Bruxelles-Capitale	22,4%	18,9%	18,0%
Total	21,9%	13,5%	13,0%

Lorsqu'on examine la sortie vers le revenu d'intégration par région, on constate que celle-ci est sensiblement moins élevée en Région flamande que dans les deux autres régions : 4,9%, contre 14,7% en Région wallonne et 18,0% en Région de Bruxelles-Capitale. Ce résultat peut en partie s'expliquer par le fait que la sortie vers l'emploi est également plus élevée en Région flamande que dans les autres régions. La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale enregistrent toutefois, elles aussi, un plus grand nombre de sorties vers l'emploi que vers le revenu d'intégration. Les résultats sont en partie influencés par le fait que la population des personnes sortant du chômage en raison du fait que leur droit aux allocations d'insertion touche à sa fin est, toutes proportions gardées, beaucoup plus importante en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Tableau 17

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction du niveau d'études

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
Peu qualifiés	13.579	3.024	2.430
Moyennement qualifiés	12.070	3.728	3.080
Hautement qualifiés	3.106	995	797
Total	28.755	7.747	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Peu qualifiés	3.693	547	453
Moyennement qualifiés	2.164	431	327
Hautement qualifiés	447	66	38
Total	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Peu qualifiés	27,2%	18,1%	18,6%
Moyennement qualifiés	17,9%	11,6%	10,6%
Hautement qualifiés	14,4%	6,6%	4,8%
Total	21,9%	13,5%	13,0%

Tant dans le groupe de sortants de 2015 que dans ceux de 2016 et 2017, la sortie vers le revenu d'intégration diminue à mesure que le niveau de qualification augmente.

Tableau 18

Sortie vers le revenu d'intégration en fonction de l'incapacité de travail

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
Pas d'incapacité de travail	26.697	7.670	6.217
33% d'incapacité de travail ou plus	2.059	78	90
Total	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Pas d'incapacité de travail	5.896	1.026	802
33% d'incapacité de travail ou plus	318	18	16
Total	6.214	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Pas d'incapacité de travail	22,1%	13,4%	12,9%
33% d'incapacité de travail ou plus	15,4%	23,1%	17,8%
Total	21,6%	13,5%	13,0%

Parmi les personnes du groupe sans degré d'incapacité de travail reconnu qui sont sorties du chômage en 2017, 12,9% d'entre elles sont sorties vers le revenu d'intégration, contre 17,8% chez leurs homologues pour lesquels une inaptitude au travail d'au moins 33 % a été déclarée.

Tableau 19

Influence de sanctions éventuelles sur la sortie vers le revenu d'intégration

	2015	2016	2017
Taille totale de la population			
Pas de sanctions	23.268	6.111	4.998
Au moins une semaine de sanction	5.488	1.637	1.309
Total	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			
Pas de sanctions	4.925	772	588
Au moins une semaine de sanction	1.379	272	230
Total	6.304	1.044	818
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration			
Pas de sanctions	21,2%	12,6%	11,8%
Au moins une semaine de sanction	25,1%	16,6%	17,6%
Total	21,9%	13,5%	13,0%

Si le fait de se voir infliger une sanction pour refus d'emploi pendant la période de chômage ne semblait pas synonyme d'une sortie moins importante vers l'emploi, cela s'avère en revanche être synonyme d'une sortie plus importante vers le revenu d'intégration. Cette observation vaut tant pour le groupe des personnes sorties en 2015 que pour celui des personnes sorties en 2017 : le taux de sortie vers le revenu d'intégration chez les personnes sanctionnées surpasse celui de leurs homologues qui ne se sont pas vu infliger de sanction de respectivement 4,0 et 5,8 points de pourcentage.

Tableau 20

Influence de prolongations éventuelles sur la sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration		
	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total	Pas de prolongations	Prolongations	Total
2015	19.788	8.968	28.756	5.165	1.139	6.304	26,1%	12,7%	21,9%
2016	3.926	3.822	7.748	629	415	1.044	16,0%	10,9%	13,5%
2017	3.539	2.768	6.307	575	243	818	16,2%	8,8%	13,0%

Lorsqu'on compare les sortants qui ont pu prolonger leur droit de base (p. ex. grâce à une occupation) avec leurs homologues pour lesquels cela n'a pas été le cas, on constate que la sortie vers le revenu d'intégration est clairement moins élevée pour le groupe des personnes ayant bénéficié d'une prolongation. C'est principalement pour les sortants de 2015 qu'il y a une nette différence : la part de sortie vers le revenu d'intégration du groupe des personnes qui n'ont bénéficié d'aucune prolongation excède de 13,4 points de pourcentage celle du groupe des personnes qui ont bénéficié d'une prolongation (contre une différence de 7,5 points de pourcentage pour les sortants de 2017). Pour rappel : nous avons observé des écarts substantiels au niveau de la sortie vers l'emploi sur la base de prolongations éventuelles.

Tableau 21

Sortie vers le revenu d'intégration et inscription comme demandeur d'emploi dans le groupe visé

	Taille totale de la population			Nombre de sortants vers le revenu d'intégration			Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration		
	Pas d'IDE	IDE	Total	Pas d'IDE	IDE	Total	Pas d'IDE	IDE	Total
2015	3.674	25.082	28.756	76	6.228	6.304	2,1%	24,8%	21,9%
2016	1.669	6.079	7.748	24	1.020	1.044	1,4%	16,8%	13,5%
2017	1.384	4.923	6.307	39	779	818	2,8%	15,8%	13,0%

Toute personne désireuse de prétendre à un revenu d'intégration est tenue de démontrer qu'elle est disposée à travailler. Pour une part des personnes sortant vers le revenu d'intégration (39 des 818 sortants, soit 1,2 %), nous constatons pourtant que celles-ci ne figurent plus parmi les personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des services régionaux de l'emploi. Cela s'explique par le fait que les CPAS ont, pour des raisons d'équité, le pouvoir de décider que certaines personnes (p. ex. les personnes se trouvant dans une position sociale ou médicale vulnérable) peuvent démontrer qu'elles sont disposées à travailler autrement que par le biais d'une inscription officielle en tant que demandeur d'emploi.

Tableau 22

Sortie vers le revenu d'intégration dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	302	997	1.299	237	997	1.234
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.750	3.103	5.853	2.301	3.103	5.404
Isolés	2.232	1.432	3.664	381	215	596	293	215	508
Total	11.357	17.399	28.756	3.433	4.315	7.748	2.831	4.315	7.146
Nombre de sortants vers le revenu d'intégration									
Chefs de famille	794	2.620	3.414	110	404	514	71	404	475
Cohabitants	706	608	1.314	191	143	334	153	143	296
Isolés	970	606	1.576	125	71	196	92	71	163
Total	2.470	3.834	6.304	426	618	1.044	316	618	934
Pourcentage de sortie vers le revenu d'intégration									
Chefs de famille	42,5%	48,5%	47,0%	36,4%	40,5%	39,6%	30,0%	40,5%	38,5%
Cohabitants	9,7%	5,8%	7,4%	6,9%	4,6%	5,7%	6,6%	4,6%	5,5%
Isolés	43,5%	42,3%	43,0%	32,8%	33,0%	32,9%	31,4%	33,0%	32,1%
Total	21,7%	22,0%	21,9%	12,4%	14,3%	13,5%	11,2%	14,3%	13,1%

D'une manière générale, il s'avère qu'il y a relativement peu de différences entre les hommes et les femmes sur le plan du degré de sortie vers le revenu d'intégration. C'est au niveau des chefs de famille que on enregistre l'écart relatif le plus important, la part totale des personnes de sexe féminin sortant vers le revenu d'intégration atteint, pour 2017, 40,5% contre 30,0% pour les sortants de sexe masculin.

Entre les catégories familiales, on constate, en revanche, des écarts bien plus substantiels que ceux observés au niveau de la sortie vers l'emploi. Au total, en 2017, seuls 5,5% des cohabitants sont sortis vers le revenu d'intégration, contre 38,5% pour les chefs de ménage et 32,1% pour les isolés. Cela s'explique évidemment par le fait qu'au moment où est prise la décision d'octroyer ou non un revenu d'intégration, l'existence d'autres ressources (parmi lesquelles celles du partenaire ou des parents) est prise en compte.

2.2.2 Maladie

Tableau 23
Sortie vers la maladie en fonction de la classe d'âge

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
< 30 ans	3.311	1.535	1.619	10.869	4.675	3.933
30-39 ans	1.276	2.124	2.183	11.259	2.370	1.900
40-49 ans	405	481	382	5.527	613	387
50 ans ou plus	35	124	107	1.101	90	87
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers la maladie						
< 30 ans	212	96	83	550	201	160
30-39 ans	143	162	138	830	158	152
40-49 ans	55	55	30	452	57	43
50 ans ou plus	2	5	5	92	10	12
Total	412	318	256	1.924	426	367
Pourcentage de sortie vers la maladie						
< 30 ans	6,4%	6,3%	5,1%	5,1%	4,3%	4,1%
30-39 ans	11,2%	7,6%	6,3%	7,4%	6,7%	8,0%
40-49 ans	13,6%	11,4%	7,9%	8,2%	9,3%	11,1%
50 ans ou plus	5,7%	4,0%	4,7%	8,4%	11,1%	13,8%
Total	8,2%	7,5%	6,0%	6,7%	5,5%	5,8%

Le nombre total de personnes sorties vers la maladie est assez comparable pour le groupe visé de 2017 (5,8%), le groupe visé de 2016 (5,5%) et le groupe de contrôle avec allocations de chômage en 2017 (6,0%). Contrairement à la sortie vers l'emploi, il ressort que la sortie vers la maladie augmente à mesure que la classe d'âge augmente.

Il est étonnant de constater que la sortie vers la maladie est supérieure dans les classes d'âge les plus élevées pour le groupe visé de 2017 que chez leurs homologues du groupe visé de 2015. Pour les 50 ans et plus, on note dès lors le taux de sortie vers la maladie le plus important de tous les groupes décrits. Comme décrit, ce groupe ne représente toutefois, avec 1,4%, qu'une très petite minorité du groupe total visé de 2017.

Tableau 24
Sortie vers la maladie en fonction de la durée du chômage

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
< 5 ans	2.294	1.500	1.738	6.632	3.818	3.442
5 ans - < 10 ans	1.479	1.977	1.603	6.519	1.472	1.012
10 ans ou plus	1.254	787	950	15.605	2.458	1.853
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers la maladie						
< 5 ans	124	86	70	306	153	135
5 ans - < 10 ans	135	144	116	350	73	56
10 ans ou plus	153	88	70	1.268	200	176
Total	412	318	256	1.924	426	367
Pourcentage de sortie vers la maladie						
< 5 ans	5,4%	5,7%	4,0%	4,6%	4,0%	3,9%
5 ans - < 10 ans	9,1%	7,3%	7,2%	5,4%	5,0%	5,5%
10 ans ou plus	12,2%	11,2%	7,4%	8,1%	8,1%	9,5%
Total	8,2%	7,5%	6,0%	6,7%	5,5%	5,8%

La sortie vers la maladie est sensiblement plus élevée chez les personnes dont la durée du chômage est de 10 ans ou plus. Sur ce point, le groupe visé de 2017 ne diffère pas des autres groupes décrits, même si l'écart peut légèrement varier suivant la population décrite.

Tableau 25
Sortie vers la maladie en fonction de la région

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Région flamande	1.078	1.068	1.098	4.984	1.647	1.357
Région w allonne	3.363	2.645	2.660	19.027	5.208	4.224
Région de Bruxelles-Capitale	586	551	533	4.745	893	726
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers la maladie						
Région flamande	69	87	72	461	97	87
Région w allonne	308	211	167	1.194	284	246
Région de Bruxelles-Capitale	35	20	17	269	45	34
Total	412	318	256	1.924	426	367
Pourcentage de sortie vers la maladie						
Région flamande	6,4%	8,1%	6,6%	9,2%	5,9%	6,4%
Région w allonne	9,2%	8,0%	6,3%	6,3%	5,5%	5,8%
Région de Bruxelles-Capitale	6,0%	3,6%	3,2%	5,7%	5,0%	4,7%
Total	8,2%	7,5%	6,0%	6,7%	5,5%	5,8%

Pour le groupe visé de 2017, la répartition selon la région présente peu de différence en ce qui concerne la sortie vers la maladie.

Tableau 26
Sortie vers la maladie en fonction de l'incapacité de travail

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population						
Pas d'incapacité de travail	4.970	4.211	4.215	26.697	7.670	6.217
33% d'incapacité de travail ou plus	57	53	76	2.059	78	90
Total	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers la maladie						
Pas d'incapacité de travail	410	310	250	1.770	414	357
33% d'incapacité de travail ou plus	2	8	6	154	12	10
Total	412	318	256	1.924	426	367
Pourcentage de sortie vers la maladie						
Pas d'incapacité de travail	8,2%	7,4%	5,9%	6,6%	5,4%	5,7%
33% d'incapacité de travail ou plus	3,5%	15,1%	7,9%	7,5%	15,4%	11,1%
Total	8,2%	7,5%	6,0%	6,7%	5,5%	5,8%

En toute logique, les personnes chez qui une incapacité de travail d'au moins 33 % a été déclarée présentent un taux de sortie vers la maladie plus élevé que les personnes sans incapacité de travail. À l'instar du taux de sortie vers l'emploi suivant une éventuelle incapacité de travail, nous devons toutefois souligner qu'il s'agit en l'occurrence d'un très petit groupe, de ce fait, un certain facteur « hasard » peut jouer plus grand rôle.

Tableau 27
Sortie vers la maladie dans le groupe visé en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	2015			2016			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	1.868	5.402	7.270	302	997	1.299	237	775	1.012
Cohabitants	7.257	10.565	17.822	2.750	3.103	5.853	2.301	2.504	4.805
Isolés	2.232	1.432	3.664	381	215	596	293	197	490
Total	11.357	17.399	28.756	3.433	4.315	7.748	2.831	3.476	6.307
Nombre de sortants vers la maladie									
Chefs de famille	145	547	692	15	108	123	17	98	115
Cohabitants	193	808	1.001	59	213	272	40	178	218
Isolés	108	123	231	13	18	31	15	19	34
Total	446	1.478	1.924	87	339	426	72	295	367
Pourcentage de sortie vers la maladie									
Chefs de famille	7,8%	10,1%	9,5%	5,0%	10,8%	9,5%	7,2%	12,6%	11,4%
Cohabitants	2,7%	7,6%	5,6%	2,1%	6,9%	4,6%	1,7%	7,1%	4,5%
Isolés	4,8%	8,6%	6,3%	3,4%	8,4%	5,2%	5,1%	9,6%	6,9%
Total	3,9%	8,5%	6,7%	2,5%	7,9%	5,5%	2,5%	8,5%	5,8%

Tableau 28
Sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle en fonction de la catégorie familiale et du sexe

	Allocations d'insertion 2010			Allocations de chômage 2010			Allocations de chômage 2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taille totale de la population									
Chefs de famille	200	646	846	200	648	848	200	649	849
Cohabitants	1.780	2.007	3.787	1.335	1.679	3.014	1.389	1.641	3.030
Isolés	254	140	394	256	146	402	246	166	412
Total	2.234	2.793	5.027	1.791	2.473	4.264	1.835	2.456	4.291
Nombre de sortants vers la maladie									
Chefs de famille	17	129	146	11	90	101	10	65	75
Cohabitants	42	198	240	36	154	190	29	135	164
Isolés	12	14	26	17	10	27	7	10	17
Total	71	341	412	64	254	318	46	210	256
Pourcentage de sortie vers la maladie									
Chefs de famille	8,5%	20,0%	17,3%	5,5%	13,9%	11,9%	5,0%	10,0%	8,8%
Cohabitants	2,4%	9,9%	6,3%	2,7%	9,2%	6,3%	2,1%	8,2%	5,4%
Isolés	4,7%	10,0%	6,6%	6,6%	6,8%	6,7%	2,8%	6,0%	4,1%
Total	3,2%	12,2%	8,2%	3,6%	10,3%	7,5%	2,5%	8,6%	6,0%

D'une manière générale, on peut affirmer que la sortie vers la maladie est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (8,5% contre 2,5 % dans le groupe visé de 2017), ainsi que chez les chefs de ménage par rapport aux cohabitants et aux isolés (11,4% contre respectivement 4,5% et 6,9%). Cette tendance générale est visible dans chacune des populations décrites.

2.2.3 Pension

Tableau 29

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers la pension dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers la pension	1	3	8	16	1	7
Pourcentage de sortie vers la pension	0,02%	0,07%	0,19%	0,06%	0,01%	0,11%

Etant donné le profil des groupes visés (et du fait que les groupes de contrôle sont basés sur ce profil), la sortie vers la pension dans chacune des populations décrites est négligeable.

2.2.4

Autres statuts ONEM

Tableau 30

Aperçu global de l'ampleur de la sortie vers un autre statut ONEM dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM	718	625	375	65	36	21
Pourcentage de sortie vers un autre statut ONEM	14,3%	14,7%	8,7%	0,2%	0,5%	0,3%

Tableau 31

Sortie vers un autre statut ONEM en fonction du type de nouveau statut ONEM

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Nombre de sortants vers un autre statut ONEM						
Occupation subventionnée et chômage temporaire	704	611	325	6	3	4
Dispenses pour suivre des études	2	0	2	49	29	16
Autres formes d'allocations	12	14	43	10	4	1
Total	718	625	370	65	36	21
Parts relatives en fonction du type de nouveau statut ONEM						
Occupation subventionnée et chômage temporaire	98,1%	97,8%	87,8%	9,2%	8,3%	19,0%
Dispenses pour suivre des études	0,3%	0,0%	0,5%	75,4%	80,6%	76,2%
Autres formes d'allocations	1,7%	2,2%	11,6%	15,4%	11,1%	4,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Après leur sortie en tant qu'allocataires bénéficiant d'allocations d'insertion, il est également possible que les intéressés bénéficient d'allocations dans un autre régime d'indemnisation pour lequel l'ONEM est (partiellement ou non) compétent. D'une manière générale, cela est beaucoup plus souvent le cas chez les groupes de contrôle que chez les groupes visés (seul 0,3% du groupe visé de 2017).

Pour le groupe visé, il s'agit généralement dans ce type de cas de chômeurs ayant reçu une dispense pour suivre des études, ce qui en tant que mesure visant à accroître les chances des intéressés de trouver un emploi, donne lieu à un élargissement du droit aux allocations d'insertion. Pour les groupes de contrôle, il s'agit en grande partie d'occupation subventionnée ou de chômage temporaire.

Tableau 32

Sortie vers l'emploi, en ce compris les cas d'emploi subventionné⁵ et de chômage temporaire

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers une occupation régulière	1.220	1.276	1.585	8.815	4.054	3.338
Nombre de sortants vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	704	611	325	6	3	4
Pourcentage de sortie vers une occupation régulière	24,3%	29,9%	36,9%	30,7%	52,3%	52,9%
Pourcentage de sortie vers l'emploi subventionné et le chômage temporaire	14,0%	14,3%	7,6%	0,02%	0,04%	0,1%
Pourcentage total de sortie vers l'emploi	38,3%	44,3%	44,5%	30,7%	52,4%	53,0%

Lorsque l'on élargit ici le taux de sortie vers l'emploi, dont on a parlé précédemment mais qui était limité à une occupation régulière, aux occupations qui résultent d'une occupation subventionnée ou d'une interruption temporaire via chômage temporaire, on obtient pour le groupe visé de 2017 une sortie vers l'emploi de 53,0%. Soit une hausse de 8,5 à 14,7 points de pourcentage par rapport au taux de sortie que l'on peut noter suivant la même définition auprès des groupes de contrôle composés selon les mêmes profils.

⁵ N.B. : L'emploi subventionné se limite ici aux régimes dans lesquels l'ONEM se trouve être en charge de la réalisation des paiements. L'ONEM ne dispose pas de données à propos d'autres formes éventuelles d'emploi subventionné (p. ex. : via des régimes relevant entièrement de la compétence des régions). Un petit nombre de personnes se retrouve également dans le statut de chômage temporaire. Dans ces cas, une anomalie s'est probablement produite dans le timing des flux de données, mais ce statut implique aussi une occupation pour l'intéressé, même si celle-ci est temporairement interrompue.

2.3

Les positions socio-économiques inconnues

Un groupe non négligeable de sortants ne se retrouvent dans aucune des positions socio-économiques qui précèdent. Cela signifie qu'ils n'ont trouvé aucun emploi et ne peuvent pas prétendre ou ne demandent pas une allocation d'une autre branche de la protection sociale.

Ce groupe de sortants peut encore être subdivisé selon que ceux-ci restent ou non inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des organismes régionaux de l'emploi après leur sortie. L'IDE signifie en effet que les personnes en question font partie de la population active : elles restent concernées par le marché de l'emploi et bénéficient, à cet effet, d'un accompagnement procuré par les services régionaux.

Tableau 33

Aperçu de la sortie vers l'inactivité ou vers l'activité sans allocations dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de sortants vers une position socio-économique inconnue (incl. revenu d'intégration)	523	277	356	17.919	2.185	1.754
<i>avec IDE</i>	440	225	254	17.147	1.952	1.556
<i>sans IDE</i>	83	52	102	772	233	198
Pourcentage de sortie vers une position socio-économique inconnue (incl. revenu d'intégration)	10,4%	6,5%	8,3%	62,3%	28,2%	27,8%
<i>avec IDE</i>	8,8%	5,3%	5,9%	59,6%	25,2%	24,7%
<i>sans IDE</i>	1,7%	1,2%	2,4%	2,7%	3,0%	3,1%

Il ressort des données ci-dessus que le groupe visé de 2017 enregistre un taux de 24,7% en tant que demandeur d'emploi sans allocation et de 3,1% en tant que non demandeur d'emploi.

Enfin, il convient encore de souligner que, lorsque l'on considère ensemble toutes les données susmentionnées portant sur les directions de sortie, il subsiste encore une différence minime entre la somme des parties et la taille totale de chacune des populations. Cela s'explique par un petit nombre de décès survenus pendant de la période de suivi (cf. tableau 34).

Tableau 34

Aperçu du nombre de décès après la sortie dans le groupe visé et dans les groupes de contrôle

	Groupes de contrôle			Groupe visé		
	Allocations d'insertion 2010	Allocations de chômage 2010	Allocations de chômage 2017	2015	2016	2017
Taille totale de la population	5.027	4.264	4.291	28.756	7.748	6.307
Nombre de décès après la sortie	5	4	1	17	2	2
Pourcentage de décès	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,03%	0,03%

3

Conclusion

Tableau 35
Synthèse des directions de sortie par population

	Emploi	Revenu d'intégration	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non-demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	1.220	0	2.148	412	718	6	440	83	5.027
Allocations de chômage 2010	1.276	0	1.761	318	625	7	225	52	4.264
Allocations de chômage 2017	1.585	22	1.688	256	375	9	254	102	4.291
2015	8.815	6.304	-	1.924	65	33	10.919	696	28.756
2016	4.054	1.044	-	426	36	3	1.952	233	7.748
2017	3.338	818	-	367	21	9	1.556	198	6.307
Allocations d'insertion 2010	24,3%	0,0%	42,7%	8,2%	14,3%	0,1%	8,8%	1,7%	100%
Allocations de chômage 2010	29,9%	0,0%	41,3%	7,5%	14,7%	0,2%	5,3%	1,2%	100%
Allocations de chômage 2017	36,9%	0,5%	39,3%	6,0%	8,7%	0,2%	5,9%	2,4%	100%
2015	30,7%	21,9%	-	6,7%	0,2%	0,1%	38,0%	2,4%	100%
2016	52,3%	13,5%	-	5,5%	0,5%	0,0%	25,2%	3,0%	100%
2017	52,9%	13,0%	-	5,8%	0,3%	0,1%	24,7%	3,1%	100%

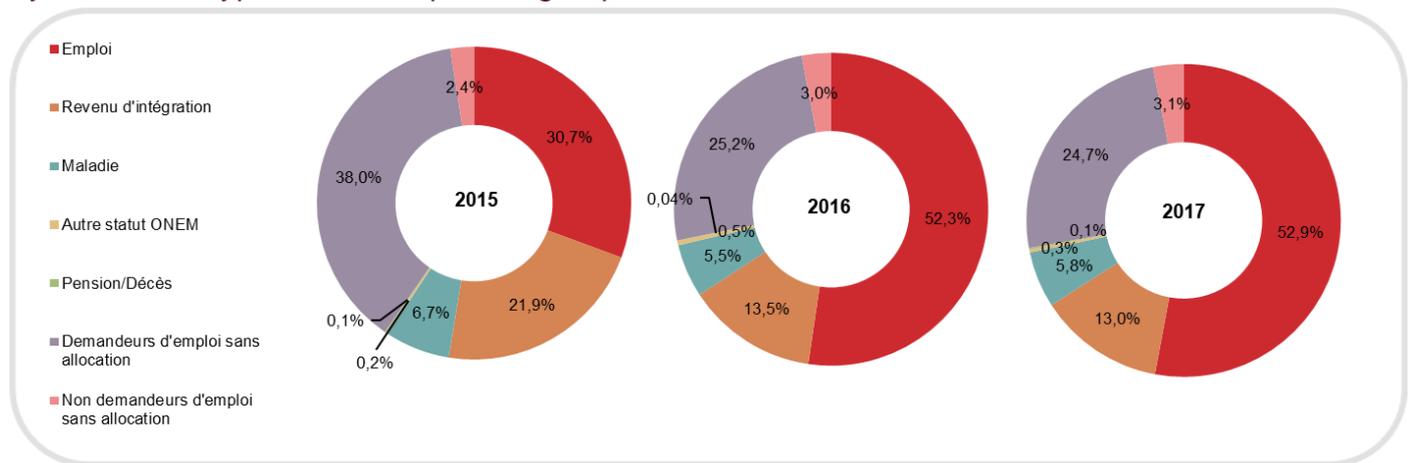
Dans la publication de juin 2017, nous pouvons principalement tirer les conclusions suivantes pour la totalité du groupe visé de 2015 :

- un nombre de sorties vers l'emploi plus élevé que dans les groupes de contrôle ;
- un nombre de sorties vers le revenu d'intégration plus élevé que dans les groupes de contrôle ; et
- un nombre de sorties vers l'activité (demandeur d'emploi) sans allocations plus élevé que dans les groupes de contrôle.

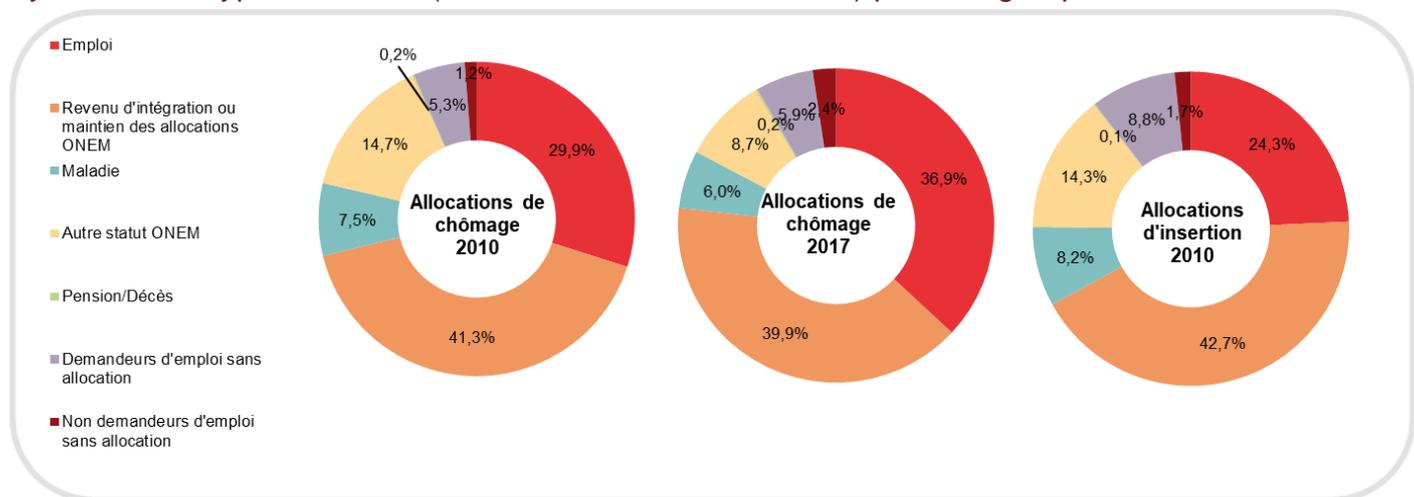
Pour le groupe visé de 2017, nous constatons que ces conclusions générales se confirment. Néanmoins, par rapport aux résultats des sortants de 2015, on voit des différences importantes liées aux caractéristiques de profil des intéressés. A cause de la quantité des sortants de janvier dans la population de 2015, le profil de ces sortants est caractérisé par une présence relativement plus élevée de caractéristiques liées à la diminution des possibilités de sortie du chômage vers l'emploi. Par conséquent, pour la population actuelle, on constate une proportion plus élevée des sortants vers l'emploi qu'en 2015. En revanche, les proportions des sortants vers le revenu d'intégration, vers la maladie et vers l'activité (demandeur d'emploi) sans allocations sont moins importantes.

Il va de soi que pour chacune des populations décrites, il faut tenir compte des caractéristiques de profil spécifiques de(s) l'intéressé(s).

Graphique 2
Synthèse des types de sortie pour le groupe visé



Graphique 3
Synthèse des types de sortie (ou du maintien de l'allocation) pour les groupes de contrôle



4

Note technique : détermination de la position socio-économique

4.1

Définition de la position socio-économique (« direction de sortie ») des intéressés dans le groupe visé et les groupes de contrôle

Pour pouvoir définir la sortie, les données de l'ONEM ont tout d'abord été couplées à des banques de données externes au moyen d'une procédure de datamatching définie pour laquelle l'ONEM dispose d'une habilitation. Conformément à cette procédure, l'ONEM se voit transmettre, par mois de suivi et pour chaque intéressé, un message communiquant, sur la base du numéro de Registre national, les éventuelles positions socio-économiques suivantes (par ordre de priorité) : décès, pension, (dernière) occupation salariée (connue), maladie, (dernier) statut d'indépendant (connu) et (si aucune donnée n'a été retrouvée dans une des catégories qui précèdent) inconnu. Pour toutes ces positions (sauf évidemment pour la position « inconnu »), il est communiqué la date de début de la situation en question. En cas de maladie ou d'occupation salariée ou indépendante, la date de fin est, si elle est connue, elle aussi communiquée. Pour finir, l'ONEM est aussi en mesure de déterminer si l'intéressé a pu éventuellement entrer dans un autre statut ONEM durant les mois de suivi.

Le groupe visé (personnes sorties consécutivement à l'expiration du droit aux allocations d'insertion) a ainsi été suivi au cours du dernier mois de référence au cours duquel l'intéressé a bénéficié d'allocations d'insertion, ainsi qu'au cours des six mois suivants. Pour les groupes de contrôle, le mois de référence de sélection a été pris comme début de la période de suivi. Contrairement au groupe visé, les intéressés avaient toutefois également la possibilité de conserver leur allocation existante pendant la période de suivi. Cela a donné lieu à un certain nombre de variations lors de l'attribution d'une sortie sur la base de ces données.

Pour le groupe visé, durant la période de suivi, seule la date de début d'une des positions socio-économiques qui précèdent a été recherchée. Pour les groupes de contrôle, il a été examiné dans quelle mesure les messages transmis correspondaient ou non avec une sortie du statut d'allocataire : au moyen des dates de début et de fin (sur la base des informations disponibles), on a déterminé quels étaient les mois de la période de suivi durant lesquels quelle position socio-économique était occupée et dans quelle mesure un paiement dans le chef de l'ONEM a ou non été enregistré durant ces mois. Tant pour le groupe visé que pour les groupes de contrôle, on a ensuite déterminé les (éventuelles) sorties sur la base de ces informations. Dans la mesure du possible⁶, il a été fait usage des mêmes règles de priorité que pour la transmission des messages concernant la position socio-économique dans la procédure de datamerging décrite.

⁶ La sortie vers la maladie fait ici figure d'exception et s'est vue attribuer une priorité moindre. Des données-tests ont en effet révélé que la sortie vers la maladie dans les groupes de contrôle n'était pas comparable à la sortie dans le groupe visé si on maintenait les règles de priorité existantes. Cela découlait du fait que le fait d'avoir une allocation semblait plus souvent donner lieu à la communication de périodes de maladie plus courtes, étant donné que les intéressés ne sont pas indemnifiables et ne peuvent percevoir d'allocations de chômage ou d'insertion pendant les journées de maladie. En diminuant la priorité des communications de maladie, on réduit fortement l'impact de cet effet sans totalement le neutraliser.

Etant donné que l'ONEM ne dispose pas d'informations quant à l'octroi par les CPAS d'une aide éventuelle à ses (anciens) allocataires, une demande a été introduite auprès de la BCSS dans le but de déterminer la sortie vers le revenu d'intégration. La BCSS a alors examiné, pour les fichiers de données transmis par l'ONEM, si les personnes concernées avaient bénéficié d'une aide du CPAS durant la période de suivi, et ce en s'appuyant sur les données du SPF Intégration sociale. Ces fichiers de données ont ensuite été anonymisés et retransmis à l'ONEM.

Dépendant du moment où ces données sont transmises à l'ONEM et du moment du dernier input de l'SPF Intégration sociale à la BCSS, il est possible que pour les sorties les plus actuelles, la période de suivi de six mois pour ce qui est du revenu d'intégration soit incomplète. De ce fait, il se peut que certaines personnes qui sont classées dans la catégorie des personnes occupant une position socio-économique inconnue seraient, si la période de suivi manquante était complétée, éventuellement encore classées parmi les personnes sortant vers le revenu d'intégration. Il est toutefois relativement peu probable que des données manquantes éventuelles dans la méthodologie utilisée puissent entraîner d'importants glissements sur le plan du type de sortie.

Etant donné que cette étape dans la détermination des positions socio-économiques ne pouvait avoir lieu qu'après la phase de *datamerging*, il a fallu accorder à la sortie vers le revenu d'intégration la priorité la plus faible au niveau des règles de comptage. Dans le cas des groupes de contrôle, il a, tout comme pour la détermination de la sortie par le biais de la procédure de *datamerging*, été posé comme condition qu'une sortie vers le revenu d'intégration n'était comptabilisée que s'il n'y avait, dans le même temps, aucun paiement dans le chef de l'ONEM.

Les intéressés occupant encore une position socio-économique inconnue après avoir déterminé la sortie vers le revenu d'intégration sont comptabilisés comme des personnes étant sorties vers l'inactivité ou l'activité sans allocations. Pour distinguer les deux groupes, une variable a été ajoutée aux fichiers fournis à la BCSS pour indiquer s'ils étaient ou non inscrits comme demandeurs d'emploi pendant la période de suivi.

4.2

Interprétation des variables liées au profil

Au moment d'interpréter les variables liées au profil, il convient de tenir compte du fait que celles-ci se basent sur les données à caractère personnel dont l'ONEM dispose dans ses banques de données. Le point de départ a toujours été la situation au cours du dernier mois de référence avec une allocation d'insertion pour le groupe visé et du mois de référence de sélection pour les groupes de contrôle. D'éventuelles modifications au niveau des données à caractère personnel de l'intéressé durant la période de suivi n'ont, dès lors, pas été prises en considération.

Il n'est fait exception à cette règle que lorsque l'éventuelle inscription comme demandeur d'emploi est utilisée comme variable. Etant donné que cette inscription est, en principe, une condition pour l'allocation de chômage ou d'insertion (pour laquelle il existe toutefois des dispenses déterminées), six mois ont été pris en considération à cet égard après le dernier mois de référence de l'allocation d'insertion (groupe visé) ou le mois de référence de sélection (groupes de contrôle). Pour déterminer une éventuelle inscription comme demandeur d'emploi au cours de cette période, on s'est servi des données de la dénommée STAT92. Il s'agit de la statistique sur les demandeurs d'emploi inoccupés rassemblant les données du VDAB, du FOREM, d'Actiris et de l'ADG relatives à l'IDE dont la gestion a été confiée à l'ONEM. Cependant, il faut se rendre compte des retards possibles au niveau de la désinscription des IDE expirées des flux de données des services régionaux vers l'ONEM. Par conséquent, il y a une certaine surestimation du nombre des personnes qui restent inscrites comme DE après leur sortie des allocations d'insertion.

4.3

Approche alternative des sorties

Pour finir, nous communiquons encore les résultats d'une méthode alternative dont l'utilisation a été envisagée pour déterminer les sorties. On a, à cet égard, eu recours aux mêmes règles de priorité quant à la manière de retrouver les positions socio-économiques, mais la sortie est attribuée à la dernière position socio-économique connue de la période de suivi.

Bien que cette approche offre une vision alternative intéressante sur les questions en matière de type de sortie (p. ex. : la sortie bien plus importante vers l'inactivité sans allocations, surtout dans le groupe visé mais aussi dans les groupes de contrôle), il s'avère difficile d'interpréter un tel instantané ou de le concilier avec une autre analyse sur les interactions entre les différentes branches de la protection sociale. En plus, cette méthodologie alternative amplifie la problématique sur la période de suivi revenu d'intégration.

Tableau 36

Aperçu de la dernière position socio-économique connue dans la période de suivi par population

	Emploi	Revenu d'intégration	Maintien des allocations ONEM	Maladie	Autre statut ONEM	Pension/Décès	Demandeurs d'emploi sans allocation	Non-demandeurs d'emploi sans allocations	Total
Allocations d'insertion 2010	885	-	2.654	284	683	6	212	303	5.027
Allocations de chômage 2010	946	-	2.167	223	617	7	80	224	4.264
Allocations de chômage 2017	1.215	17	2.059	121	396	9	96	378	4.291
2015	3.999	5.949	-	0	834	33	11.787	12.103	34.705
2016	3.070	625	-	222	54	3	1.600	2.174	7.748
2017	2.553	543	-	168	32	9	1.301	1.701	6.307
Allocations d'insertion 2010	17,6%	-	52,8%	5,6%	13,6%	0,1%	4,2%	6,0%	100%
Allocations de chômage 2010	22,2%	-	50,8%	5,2%	14,5%	0,2%	1,9%	5,3%	100%
Allocations de chômage 2017	28,3%	0,4%	48,0%	2,8%	9,2%	0,2%	2,2%	8,8%	100%
2015	11,5%	17,1%	-	0,0%	2,4%	0,1%	34,0%	34,9%	100%
2016	39,6%	8,1%	-	2,9%	0,7%	0,0%	20,7%	28,1%	100%
2017	40,5%	8,6%	-	2,7%	0,5%	0,1%	20,6%	27,0%	100%